

**COMMUNE DE SAN-NICOLAO (Haute Corse)**  
**SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI**  
Notaires associés, Résidence TADDEI Bastien - BP 37  
20270 ALERIA Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.  
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

**AVIS DE TITRE DE PROPRIETE**

**ACTE DU 23 septembre 2025**

Suivant acte reçu par **Me Jean-Mathieu NICOLAI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil,

**Bénéficiaire de la prescription** : **Mr Ange BATTESTI**, dt à SAN-NICOLAO (20230), hameau de Fanu, né à SAN-NICOLAO (20230) le 13 avril 1948, divorcé de Mme Bernadette VILLAROSA.

**DESIGNATION DU BIEN :**

**COMMUNE DE SAN-NICOLAO (HAUTE-CORSE) :**

Une maison composée d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, avec le terrain autour, cadastrée **section C n°191** ldt FANO (00 ha 03 a 52 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS  
Me Jean-Mathieu NICOLAI